

AGENDA DE PARIS OU 12 RECOMMANDATIONS POUR L'EDUCATION AUX MEDIAS

25 ans après l'adoption de la Déclaration de Grünwald, qui a posé les jalons de l'éducation aux médias à l'échelle internationale, des experts, responsables de politiques éducatives, enseignants-chercheurs, représentants associatifs et professionnels des médias des différentes régions du monde se sont réunis à Paris, les 21 et 22 juin 2007. Dans un cadre coopératif associant l'ensemble des parties prenantes, cette initiative de la Commission nationale française pour l'UNESCO et de l'UNESCO, soutenue par le Conseil de l'Europe et le ministère français de l'Education nationale, a permis de dresser un bilan des avancées enregistrées et des obstacles rencontrés dans la mise en œuvre des dispositifs et des pratiques d'éducation aux médias et de formuler des recommandations destinées à généraliser l'éducation aux médias et à mobiliser tous les acteurs concernés.

Les participants ont réaffirmé la pertinence de la Déclaration de Grünwald. Les constats effectués en 1982 ont une acuité accrue à l'heure de la société de l'information et du partage des savoirs dans le contexte de la mondialisation : la place et le rôle des médias dans nos sociétés se sont renforcés ; le citoyen a plus que jamais besoin d'analyser l'information de manière critique quel que soit le système symbolique utilisé (image, son, texte), d'être lui-même producteur de contenus et de s'adapter aux mutations professionnelles et sociales ; tous les acteurs concernés doivent être associés à l'éducation aux médias.

La pertinence encore actuelle de la Déclaration de Grünwald est à la fois symptomatique de la justesse de l'analyse effectuée et du manque de reconnaissance de l'éducation aux médias. En 25 ans de très nombreuses et riches expériences d'éducation aux médias ont été menées dans le cadre scolaire comme hors l'école. Des travaux de recherche théorique et empirique ont permis d'identifier un champ précis, et ce dans toutes les régions du monde. Ces expériences et ces recherches restent insuffisamment connues et partagées et il faut bien admettre que l'éducation aux médias n'est pas encore passée de la phase expérimentale à la phase d'adoption généralisée. Les participants ont souligné l'urgence d'une mobilisation internationale en faveur d'un changement d'échelle de l'éducation aux médias et le besoin de prévoir des évaluations régulières pour s'assurer de la mise en œuvre et de l'actualisation des recommandations formulées. Ils ont également rappelé que ces actions étaient en cohérence avec les engagements internationaux et s'inscrivaient dans le cadre de l'agenda de la communauté internationale relatif aux Objectifs du Millénaire pour le Développement et au Sommet mondial sur la société de l'information.

L'état des lieux dressé pendant les deux journées de travaux a permis de conduire à l'élaboration de 12 recommandations d'actions prioritaires de nature à favoriser la mise en œuvre opérationnelle des quatre grandes orientations de Grünwald qui restent valables:

- I. le développement de programmes intégrés à tous les niveaux de l'enseignement,
- II. la formation des éducateurs et la sensibilisation des différents acteurs de la sphère sociale,
- III. la recherche et ses réseaux de diffusion,
- IV. la coopération internationale en actions.

Ces recommandations qui composent l'Agenda de Paris sont destinées à l'ensemble des acteurs concernés, à tous les niveaux d'intervention et de coordination, local, national, régional et international.

I. Le développement de programmes intégrés à tous les niveaux de l'enseignement

Recommandation 1 : Adopter une définition inclusive de l'éducation aux médias

L'intégration de l'éducation aux médias dans les programmes scolaires implique de préciser très clairement le champ couvert par l'éducation aux médias. Il ne s'agit plus seulement aujourd'hui de distinguer entre éducation « par » les médias, en tant qu'outils pédagogiques, et éducation « aux » médias, comme objets d'étude, mais de situer l'éducation aux médias dans un environnement économique et social en pleine mutation, compte tenu du développement des technologies de l'information et de la communication (TIC). Cette éducation s'applique à l'ensemble des médias, quel que soit leur support ou les technologies utilisées. Loin de remettre en cause les pratiques d'éducation aux médias, ces mutations les enrichissent de nouvelles compétences liées à la maîtrise de l'information et à la communication interactive avec leurs dimensions sociale, juridique et éthique.

Une conception inclusive de l'éducation aux médias se donne trois objectifs principaux :

- permettre l'accès à tous les types de médias, outils potentiels de compréhension de la société et de participation à la vie démocratique,
- former à l'analyse critique des messages, tant d'information que de divertissement, afin de développer les capacités d'individus autonomes et d'utilisateurs actifs,
- favoriser la production, la créativité et l'interactivité dans les différents registres de la communication médiatique.

Recommandation 2 : Renforcer les liens entre l'éducation aux médias, la diversité culturelle et le respect des droits de l'homme

Construits sur ces bases communes, les cursus doivent être adaptés à la diversité des contextes éducatifs, culturels, économiques et sociaux afin de ne pas adopter tels quels des modèles qui ne correspondent pas aux réalités locales.

Compte tenu du développement des échanges à l'échelle internationale et du phénomène de mondialisation, l'éducation aux médias doit partout permettre de favoriser la compréhension interculturelle et de promouvoir la culture locale.

L'éducation aux médias contribue à l'émancipation et à la responsabilisation des individus dans la société et fait partie intégrante de l'éducation à la citoyenneté et aux droits de l'homme.

Recommandation 3 : Définir les compétences à acquérir et les systèmes d'évaluation

Selon ces principes, les compétences et connaissances à acquérir, transversales et interdisciplinaires, seront explicitées pour chaque niveau du système scolaire et feront l'objet d'une évaluation qui doit concerner aussi bien les élèves que les enseignants en formation. Les cursus ainsi élaborés pourront être rassemblés et donner lieu à une analyse comparative soulignant points communs et différences et aidant à structurer et à améliorer la pertinence et l'efficacité des curricula.

II. La formation des enseignants et la sensibilisation des différents acteurs de la sphère sociale

Recommandation 4 : Intégrer l'éducation aux médias à la formation initiale des enseignants

La formation initiale des enseignants est un élément clé du dispositif et doit intégrer à la fois des dimensions conceptuelles et des savoirs pratiques et reposer sur une bonne connaissance des pratiques médiatiques des jeunes. Dans les périodes de transition, cette formation peut

s'appuyer autant sur des actions institutionnelles que sur l'autoformation assistée et recourir à des ressources didactiques validées par des tests auprès des enseignants et des étudiants.

Recommandation 5 : Développer des méthodes pédagogiques appropriées et évolutives

Il s'agit de mettre en place des méthodes « actives », qui s'accommodent mal des « recettes » et du « prêt à enseigner » et impliquent une évolution du rôle de l'enseignant, une plus grande participation des élèves et des relations plus étroites entre l'école et le monde extérieur. Des outils, dont les droits sont libres ou négociés, doivent être élaborés en adéquation avec ces nouvelles méthodes et en coopération avec les enseignants et leurs élèves sur différents supports, depuis les manuels jusqu'aux espaces numériques de travail collaboratif.

Recommandation 6 : Mobiliser tous les acteurs du système scolaire

L'intégration de l'éducation aux médias dans les systèmes scolaires doit mobiliser tous les acteurs. Concepteurs de programmes, chefs d'établissements, corps d'inspection, etc. doivent être sensibilisés et assumer leurs responsabilités pour légitimer ces actions. Dans le cadre de missions régionales et locales, des experts peuvent être mis à disposition des instances éducatives officielles pour engager des actions de sensibilisation.

Recommandation 7 : Mobiliser les autres acteurs de la sphère publique

L'éducation aux médias ne se limite pas au milieu scolaire mais concerne également les familles, les associations et les professionnels des médias.

Les parents, et plus largement les familles, ainsi que les associations doivent y contribuer, dans l'école et hors l'école, dans les lieux d'éducation non formelle, pour passer de la phase expérimentale à la généralisation de l'innovation.

L'éducation aux médias doit également être intégrée à la formation professionnelle des journalistes et inclure des connaissances relatives au droit et à l'éthique.

L'ensemble des professionnels des médias, producteurs, rédacteurs en chef, diffuseurs, etc., est aussi concerné. Des efforts doivent être accomplis pour favoriser la création de programmes de qualité qui s'éloignent des stéréotypes, en particulier pour les jeunes, et pour encourager le rapprochement et le dialogue avec le milieu scolaire et les citoyens.

Les instances de régulation ont également un intérêt réel à s'associer aux actions d'éducation aux médias au moment où l'autorégulation et la corégulation jouent un rôle croissant parallèlement à la réglementation.

Des universités d'été organisées au niveau régional et national permettent de faciliter les échanges, de faire circuler des exemples de « bonnes pratiques », de contribuer à la formation permanente des formateurs et de diffuser l'éducation aux médias. Des festivals et des ateliers peuvent donner plus de visibilité aux productions des jeunes et valoriser les actions d'éducation aux médias.

Recommandation 8 : Inscrire l'éducation aux médias dans l'éducation tout au long de la vie

L'éducation aux médias concerne non seulement les jeunes mais aussi les adultes pour lesquels les médias sont les principales sources d'informations voire de connaissances. Dans ce contexte, l'éducation aux médias est un vecteur d'une éducation de qualité tout au long de la vie. Il est donc fondamental de proposer aux adultes qui n'ont pu en bénéficier des modules de formation continue qui les aideront à devenir des citoyens plus libres et plus actifs dans la société. Des outils doivent être mis à disposition pour les sensibiliser et les former sous différents formats. Des actions de formation et d'autoformation des adultes sont à prévoir au niveau local et associatif avec le soutien d'experts.

III. La recherche et ses réseaux de diffusion

Recommandation 9 : Développer l'éducation aux médias et la recherche dans l'enseignement supérieur

L'enseignement supérieur est le point de liaison entre la formation et la recherche qui doit éclairer et orienter les pratiques. Il faut développer des recherches :

- théoriques, pour que les actions d'éducation aux médias soient en prise avec les évolutions tant technologiques que sociales et intègrent les différentes conditions de production, de diffusion et d'usage des médias,
- évaluatives, au plus près des réalités du terrain, afin d'apprécier l'éventuel impact de ces pratiques,
- orientées vers l'action, pour impliquer les acteurs de terrain, soutenir les actions en cours et contribuer à la formation continue des enseignants et des éducateurs,
- fondées sur des enquêtes sur l'attitude et le rôle des parents et de certains autres acteurs dans l'éducation aux médias.

L'éducation aux médias doit être traitée dans le cadre de recherches interdisciplinaires (sciences de l'éducation, de l'information, de la communication, sociologie, etc.). Elle doit être développée en lien avec les études sur l'innovation pédagogique, le rôle et l'impact des technologies dans l'enseignement et la formation, notamment le e-learning, ainsi que l'éducation à la citoyenneté, aux droits de l'homme et au développement durable.

Recommandation 10 : Créer des réseaux d'échanges

Il est indispensable de capitaliser et de mutualiser les hypothèses comme les résultats de la recherche pour contribuer au changement d'échelle de l'éducation aux médias. Des réseaux de chercheurs regroupés par thèmes, organisés aux niveaux national, régional et international, doivent permettre ce partage du savoir. Leurs travaux devraient conduire à l'élaboration de recommandations éthiques susceptibles de faire l'objet d'une charte internationale. Des appels d'offre au niveau des organismes de recherche nationaux et internationaux permettront de stimuler la recherche.

IV. La Coopération internationale en actions

Recommandation 11 : Organiser et rendre visibles les échanges internationaux

Les échanges internationaux doivent être stimulés et organisés pour diffuser les « bonnes pratiques » et faire connaître les travaux existants, pour mieux appréhender la diversité des situations concrètes et favoriser les coopérations en tout genre. A cet égard, les organisations internationales, en particulier l'UNESCO, de même que les organisations régionales telles que, pour l'Europe, le Conseil de l'Europe et l'Union européenne ont un rôle important à jouer pour soutenir des initiatives et des actions coordonnées, tant locales que globales.

Créer un observatoire international de l'éducation aux médias permettrait de recueillir, traduire et mettre à la disposition de tous un ensemble de données pertinentes sur l'éducation aux médias : les travaux de qualité, tant dans la recherche que dans les politiques éducatives, et les stratégies d'insertion des cursus d'éducation aux médias dans les systèmes éducatifs. Cet observatoire contribuerait à l'élaboration d'un réseau d'acteurs-clés, assurant ainsi une veille scientifique et pédagogique dans le domaine.

L'organisation de manifestations internationales avec des objectifs précis et selon une périodicité définie est également nécessaire :

- des colloques internationaux de haut niveau, réunissant des experts du domaine pour veiller à l'évaluation des pratiques en cours et à l'actualisation des recommandations

dont les résultats devront être portés à la connaissance des ministres de l'éducation et des autres instances compétentes,

- des rencontres annuelles des spécialistes nationaux pour la mise en commun, la transmission et l'extension de leur expertise, notamment dans les pays nouvellement engagés dans l'éducation aux médias,
- des festivals internationaux des productions médiatiques des jeunes, éventuellement en liaison avec les manifestations organisées nationalement, l'attribution d'un prix et la possibilité d'une diffusion dans les médias nationaux.

Recommandation 12 : Sensibiliser et mobiliser les acteurs politiques

L'éducation aux médias ne peut se généraliser sans un effort en faveur de la sensibilisation et de la mobilisation de tous les acteurs et notamment des décideurs politiques au plus haut niveau dans tous les pays. Au-delà des actions entreprises au niveau national pour mobiliser les opinions publiques, l'UNESCO, en coopération avec d'autres organisations internationales ou régionales telles que, pour l'Europe, le Conseil de l'Europe ou l'Union européenne, devrait lancer des initiatives dans ce sens parmi lesquelles :

- une campagne internationale de sensibilisation à l'importance de l'éducation aux médias dans la formation du citoyen du XXIème siècle,
- une réunion internationale des ministres de l'éducation afin de susciter une mobilisation forte en faveur de l'intégration de l'éducation aux médias dans les politiques éducatives,
- la mobilisation du réseau des Ecoles associées à l'UNESCO et des Clubs UNESCO, notamment dans les manifestations consacrées à l'éducation aux médias, en particulier le festival des productions des jeunes,
- la création de chaires UNESCO en « éducation aux médias » pour ne pas perdre de vue les réalités locales et enrichir les cadres théoriques autant que les pratiques d'éducation aux médias dans le monde.